

# Présentation des orientations budgétaires

## Sommaire :

- **Les prévisions économiques pour 2025**
  - **Le « Projet de Loi de Finances 2025 »**
- **La situation financière communale 2019-2024 (budget principal)**
- **Les orientations communales 2025-2026**
  - **L'endettement de la commune**



# Les prévisions économiques françaises pour 2025

# Données macroéconomiques

## INSEE au 17 décembre 2024 pour la France

	Année 2021	Année 2022	Année 2023 :	Année 2024 (à fin 2024)	Année 2025 (PLF 10/10/2025)
<b>Produit Intérieur Brut (taux de croissance)</b>	6,80%	2,50%	0,90%	<b>1,10%</b>	<b>1,10%</b>
<b>Indice des prix à la consommation (hors tabac)</b>	1,60%	5,20%	4,90%	<b>2,00%</b>	<b>1,80%</b>

La direction générale du Trésor prévoit plutôt une évolution de 0,9%

Pour la zone euro, la BCE prévoit une croissance à 1,3% et une inflation à 2,2%

Le ralentissement de l'inflation est une bonne nouvelle mais cela reste une moyenne. Il faut l'étudier selon le type d'achat.

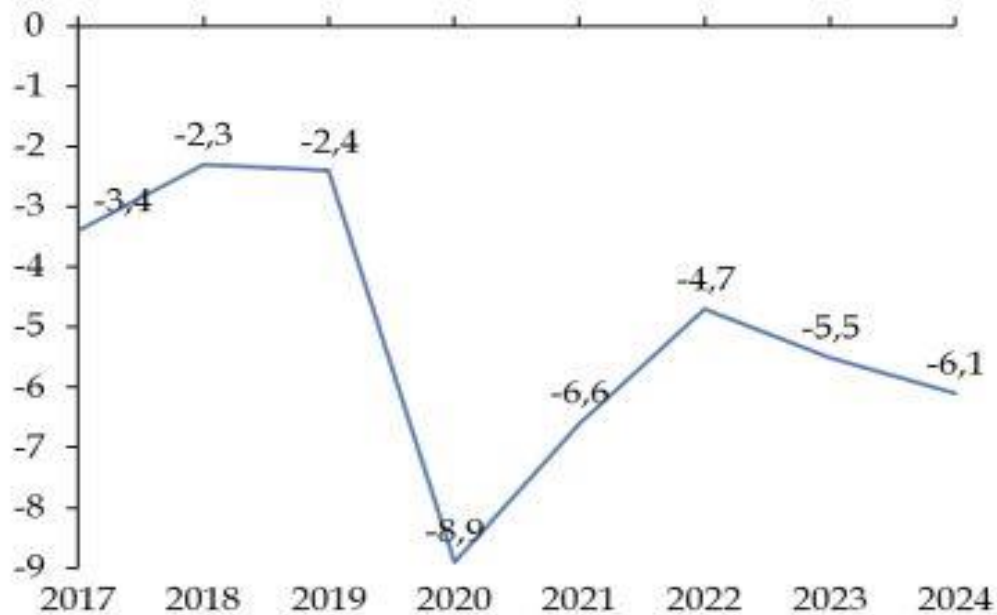


# Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025

# Trajectoire des finances publiques

## Évolution du solde public entre 2017 et 2024

(en pourcentage du PIB)



Source : commission des finances du Sénat, d'après l'Insee et les prévisions du Gouvernement pour 2024

- la dérive budgétaire des années 2023-2024 interpelle
- le dérapage incontrôlé des finances publiques en 2023 et 2024 s'est concentré sur l'Etat
- Gouvernement Barnier : objectif de limiter le déficit à 5% en 2025
- Gouvernement Bayrou : ajustement à 5,4% en réformant l'Etat, débureaucratisant, vendant des actifs immobiliers de l'Etat notamment
- Effort des collectivités autour de 2,2 milliards
- PLF 2025 non voté à ce jour

# Loi spéciale et décret « services votés »

- La loi spéciale de finances permet d'assurer le fonctionnement « minimum » des services publics et de financer les services votés jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025
- L'autorisation de percevoir les impôts, prévue par l'article 1
- La **DGF** sera donc reconduite à son montant 2024. La DGF sera donc versée selon les modalités habituelles sur la base du montant 2024, jusqu'au vote de la loi de finances pour 2025. Le **FCTVA** est aussi maintenu.
- Les dépenses déjà engagées en 2024 bénéficieront de la **DETR**, de la **DSIL**. Les nouvelles demandes 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds verts ne pourront être financées en l'absence de loi de finances pour 2025.
- L'augmentation de la cotisation patronale **CNRACL** n'est pas officiellement décidée par le Gouvernement mais attendue

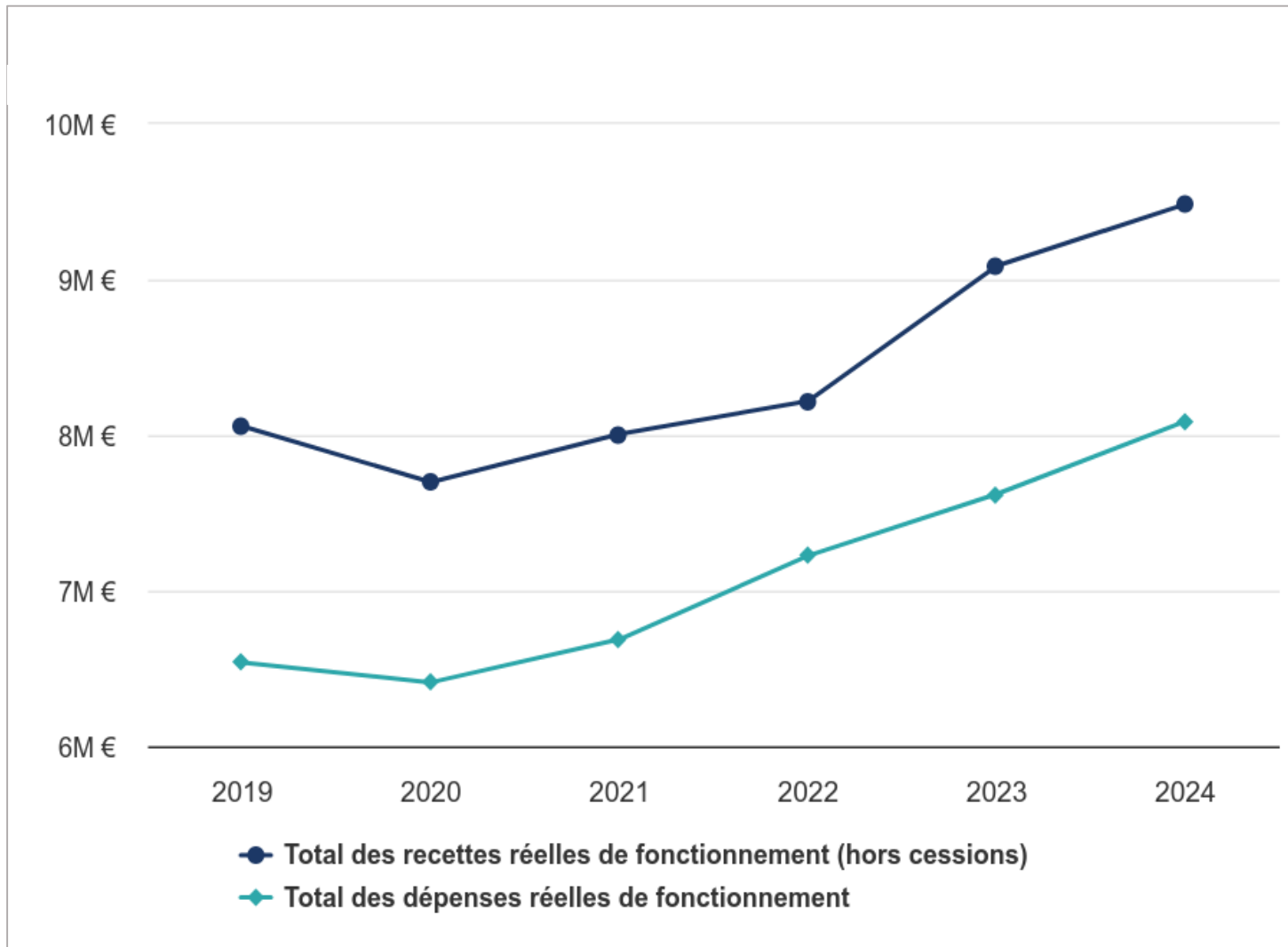


# **La situation financière communale 2019-2024 (budget principal)**





# L'épargne 2019-2024

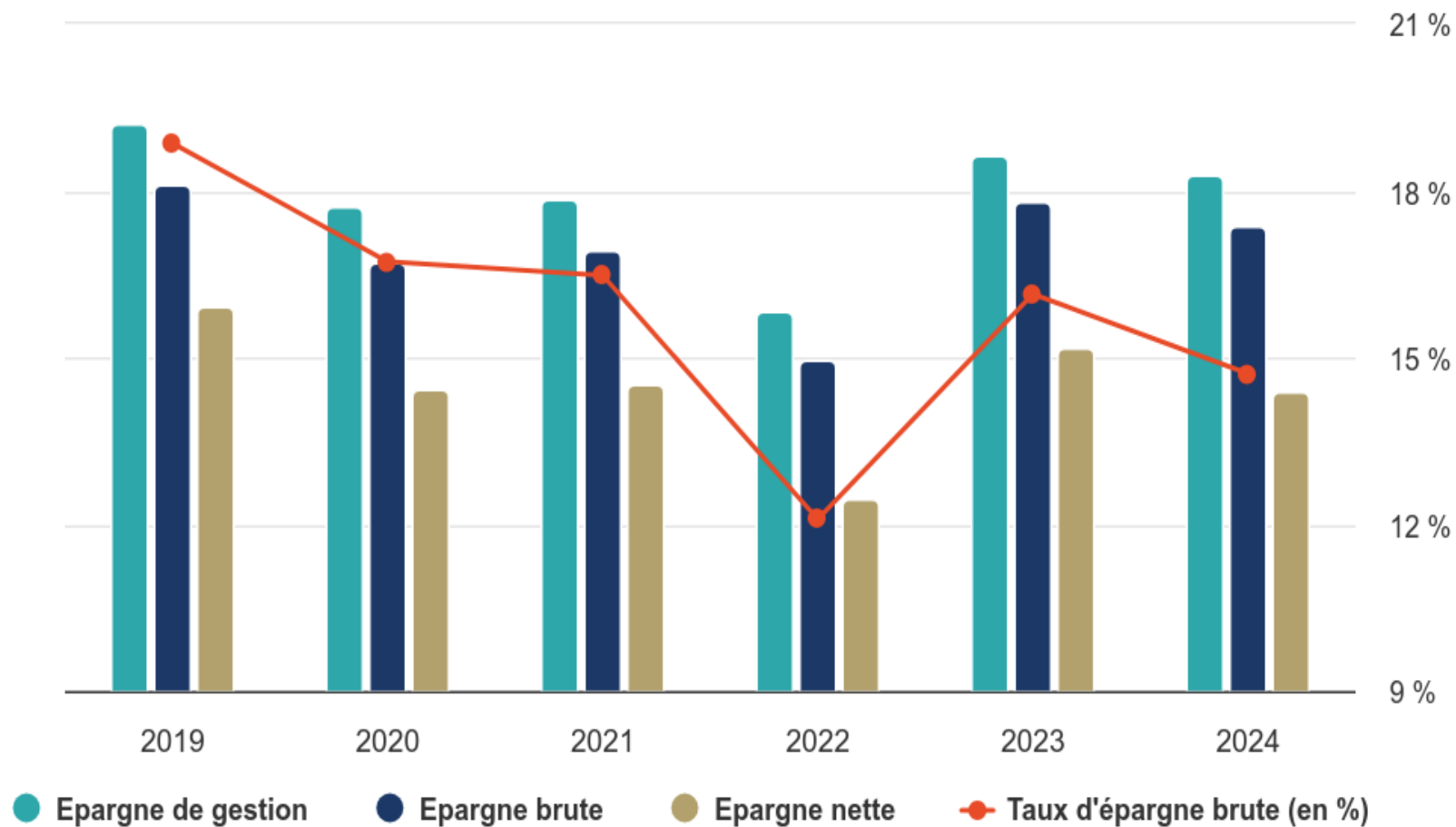


L'épargne de gestion est régulière autour de 1 500 000 € ce qui montre que les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées

Les dépenses nouvelles sont compensées par des recettes nouvelles.

# L'épargne 2019-2024

Les épargnes et Taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

Le seuil d'alerte à 7% reconnu par les experts financiers n'a jamais été atteint depuis 2019.



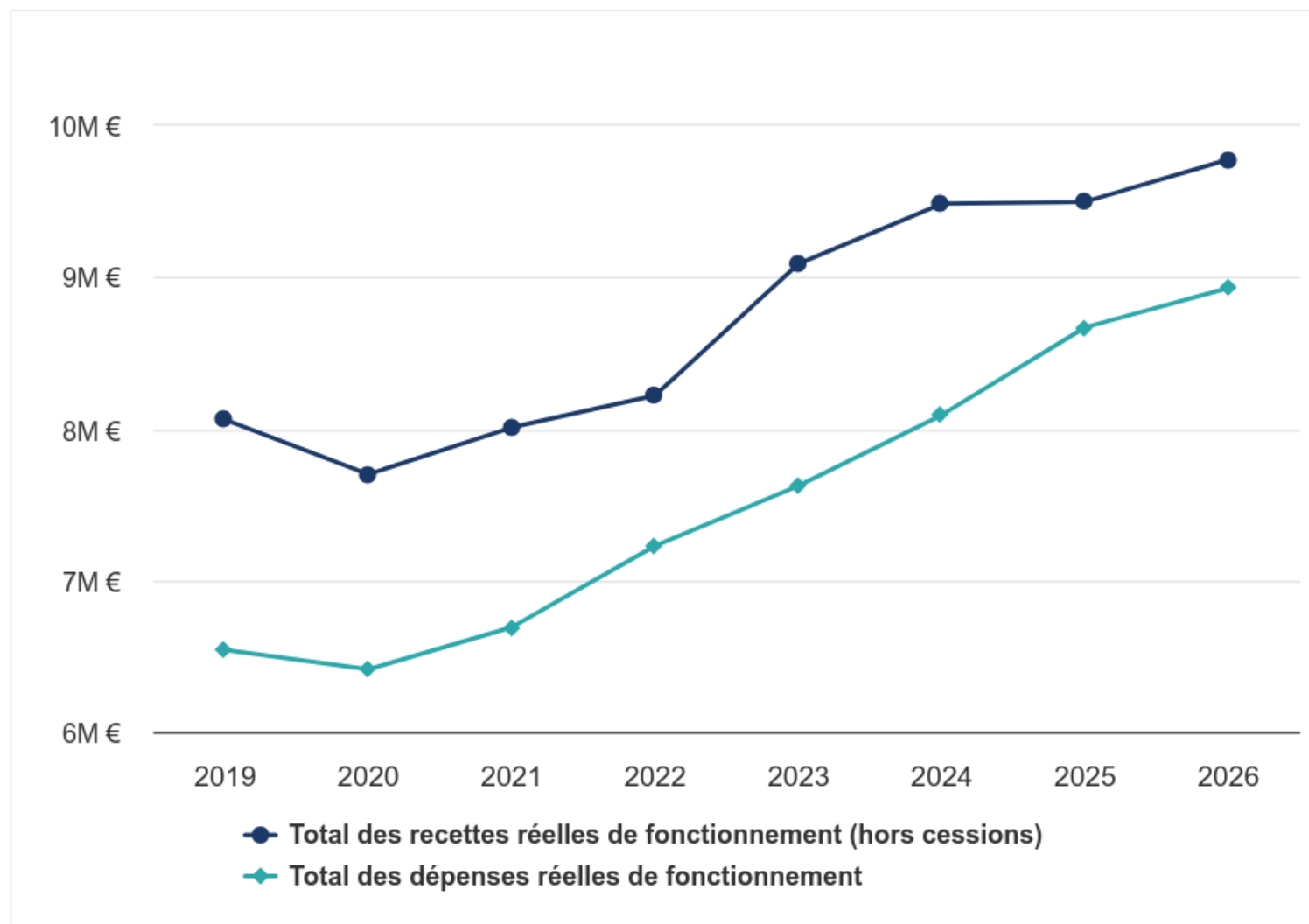
# Les orientations communales 2025-2026

# La trajectoire de la prospective (budget principal)

La prospective financière est construite en alliant les principes de **sincérité** et de **prudence**.

La non-adoption du PLF 2025 et les difficultés financières de l'Etat donnent **moins de certitudes** que les années passées.

Malgré la prudence dans l'établissement de la prospective, les indicateurs sur l'épargne sont toujours au vert avec **970 000 € d'épargne de gestion a minima** et un taux d'épargne brute de 9 %.



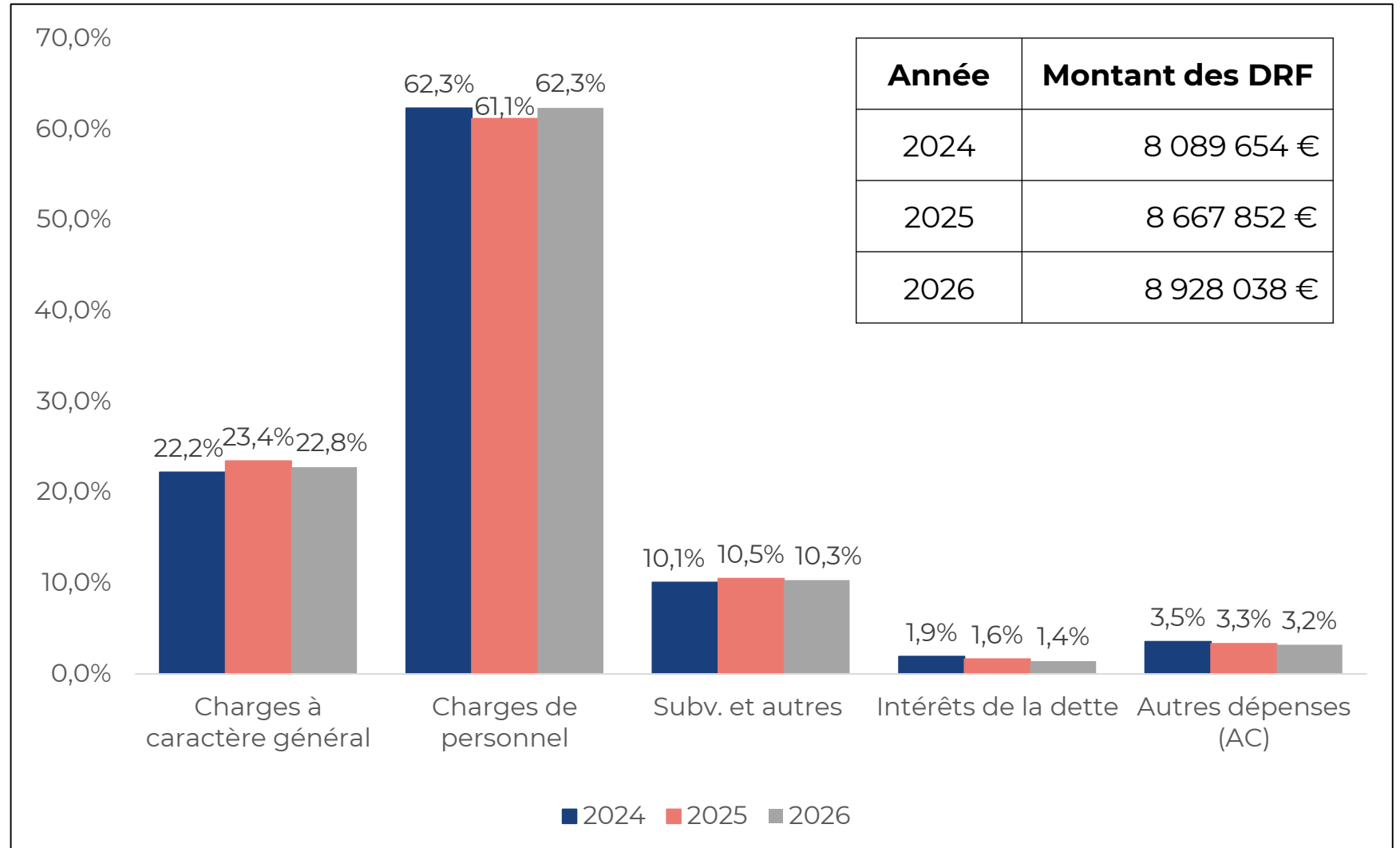


# Les dépenses réelles de fonctionnement 2024-2026

# Les dépenses de fonctionnement 2024-2026

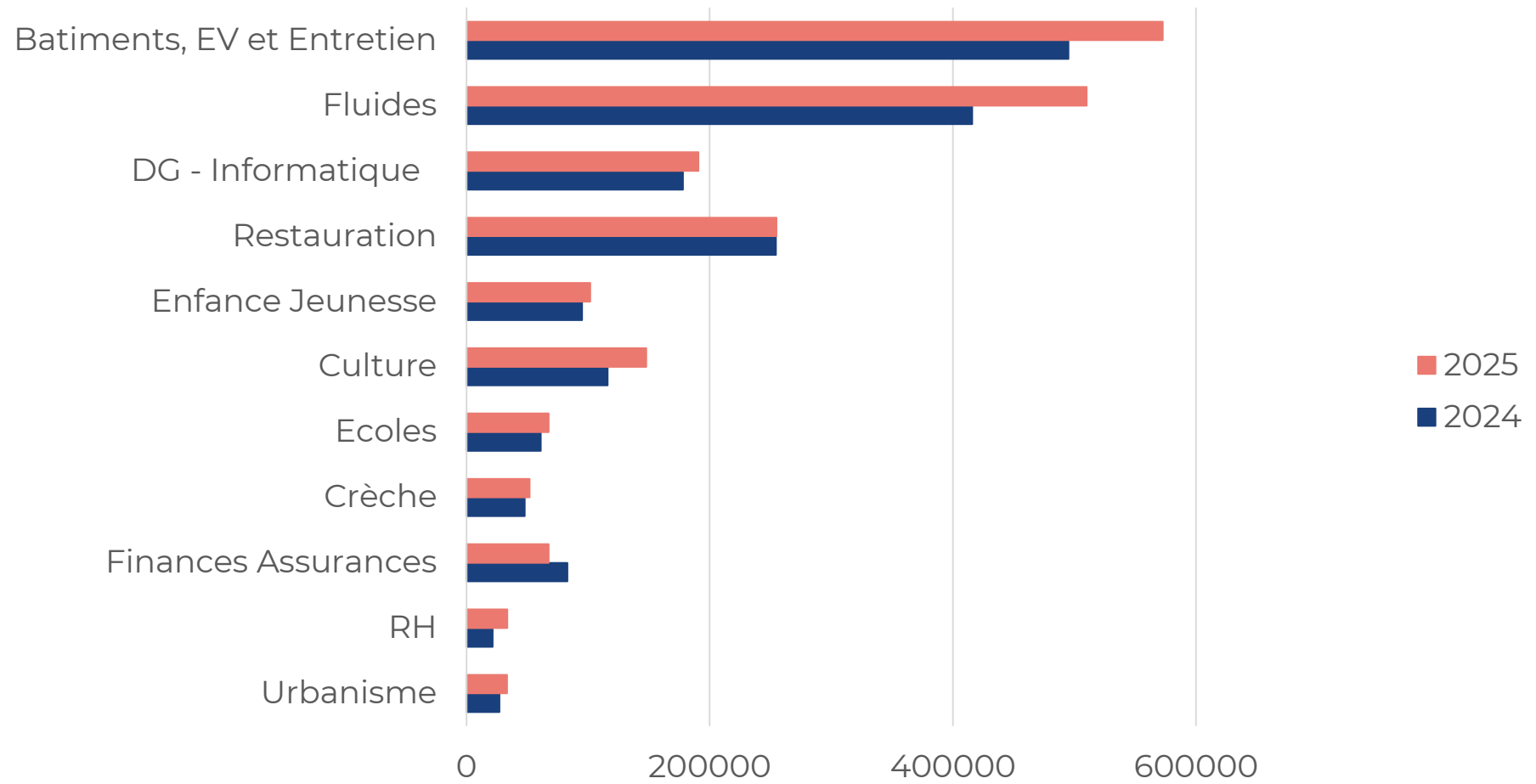
Entre 2024 et 2026 les charges réelles de fonctionnement devraient augmenter en moyenne de **5 % par an** (420 000 € par an).

Le poids de chaque chapitre dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement serait assez stable. Les intérêts de la dette diminueraient légèrement.



# Les charges à caractère général 2024-2026

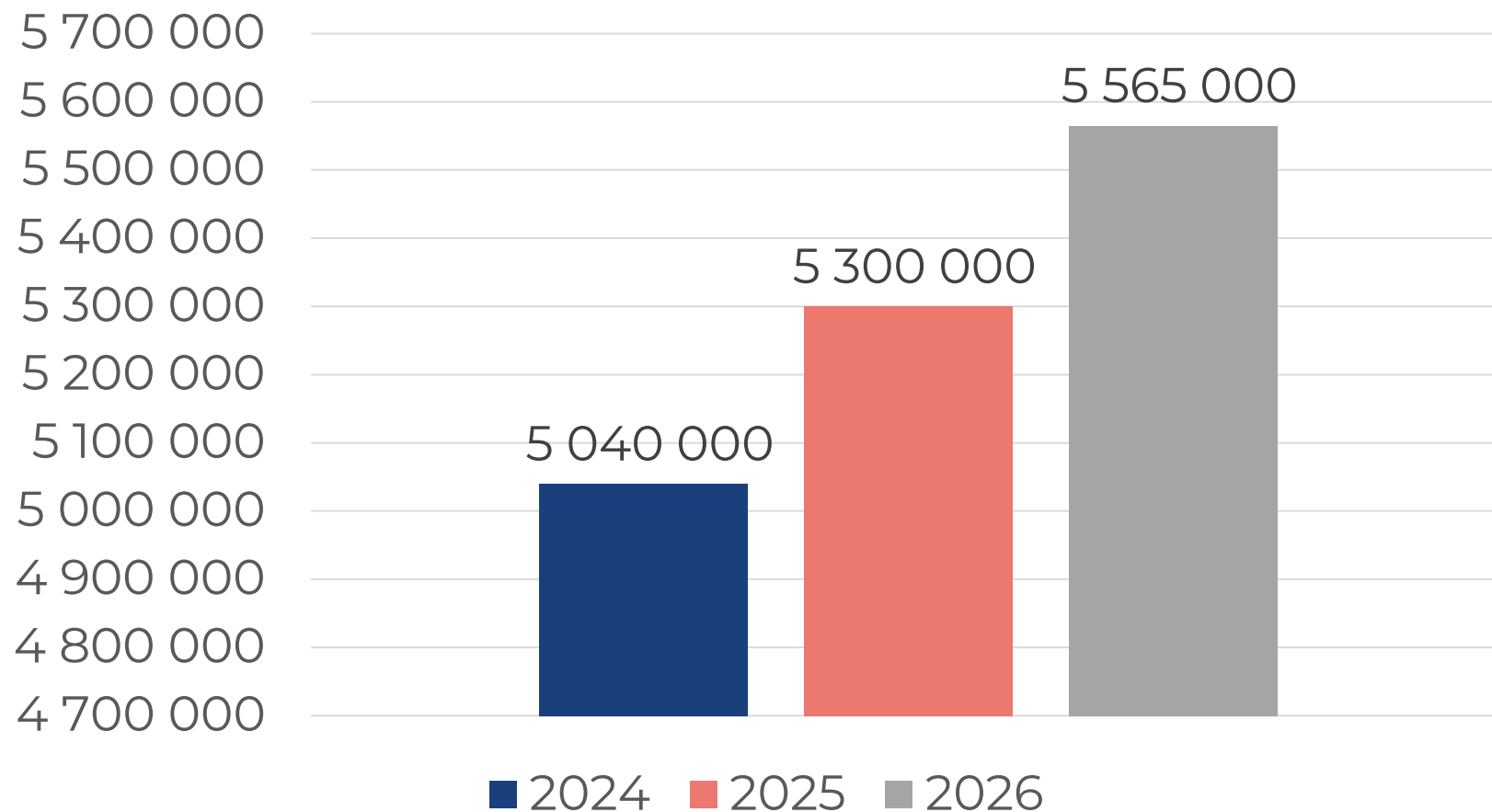
L'augmentation des charges générales accélère toujours un peu en 2025 (**2 032 000 €**). Des nouvelles dépenses techniques prévues en 2024 mais non consommées (marché d'entretien espaces verts par exemple) se décalent en 2025. La prudence est de rigueur sur les crédits relatifs aux fluides. Les autres services sont assez stables. L'ambition est de contenir le montant global 2025 en 2026.



# Les charges de personnel 2024-2026

Les charges de personnel augmenteraient de 260 000 € (+5,16%) entre 2024 et 2025 (soit un montant de **5 300 000 €**)

Les principales raisons de cette augmentation sont l'augmentation des cotisations patronales CNRACL, URSSAF et CDG, les avancements de carrière et l'augmentation des équivalents temps plein est prévu afin de s'adapter aux besoins des services





# Les subventions et participations 2024-2026

	2024	2025	2026
Subvention école privée	261 340	275 000	280 000
Subvention CCAS	200 000	208 000	212 000
Subventions associations	142 000	141 000	141 000
Indemnités élus	127 000	126 500	126 500
Informatique en cloud	35 000	40 000	42 000
Participation portage foncier	30 000	25 000	25 000
Participation budget annexe MAPA	-	72 000	72 000
Divers	19 833	20 934	21 924
<b>Total</b>	<b>815 173</b>	<b>908 434</b>	<b>920 424</b>

L'augmentation de ce chapitre en 2025 et 2026 est principalement due à la provision pour la participation au budget annexe EHPAD qui est prévue à ce stade (non réalisée en 2024).

Aussi, la participation à l'école privée devrait augmenter car elle est liée au coût moyen d'un élève des écoles publiques.

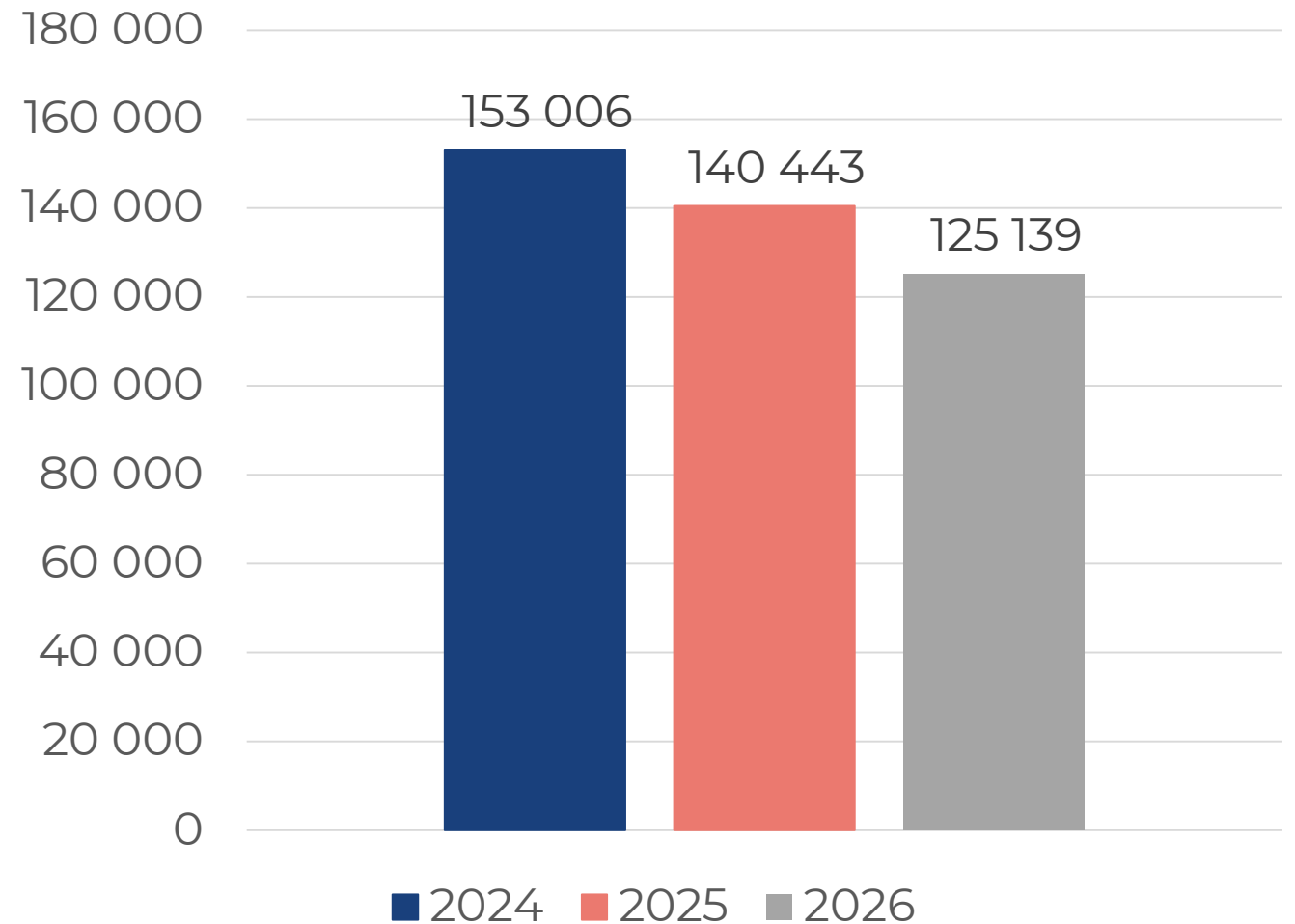
Le CCAS subissant des augmentations de charges patronales, la subvention de la commune est prévue en légère augmentation en 2025 et 2026.

# Les intérêts de la dette 2024-2026 (budget principal)

En début d'année 2024, 900 000 € de l'emprunt souscrit en 2023 ont été débloqués (pour rappel seulement 100 000 € de 2023).

**Il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur le budget principal jusqu'à 2026** (cf partie sur l'investissement 2024-2026).

**Les intérêts de la dette vont donc diminuer sur ce budget.**





# Les recettes réelles de fonctionnement 2024-2026

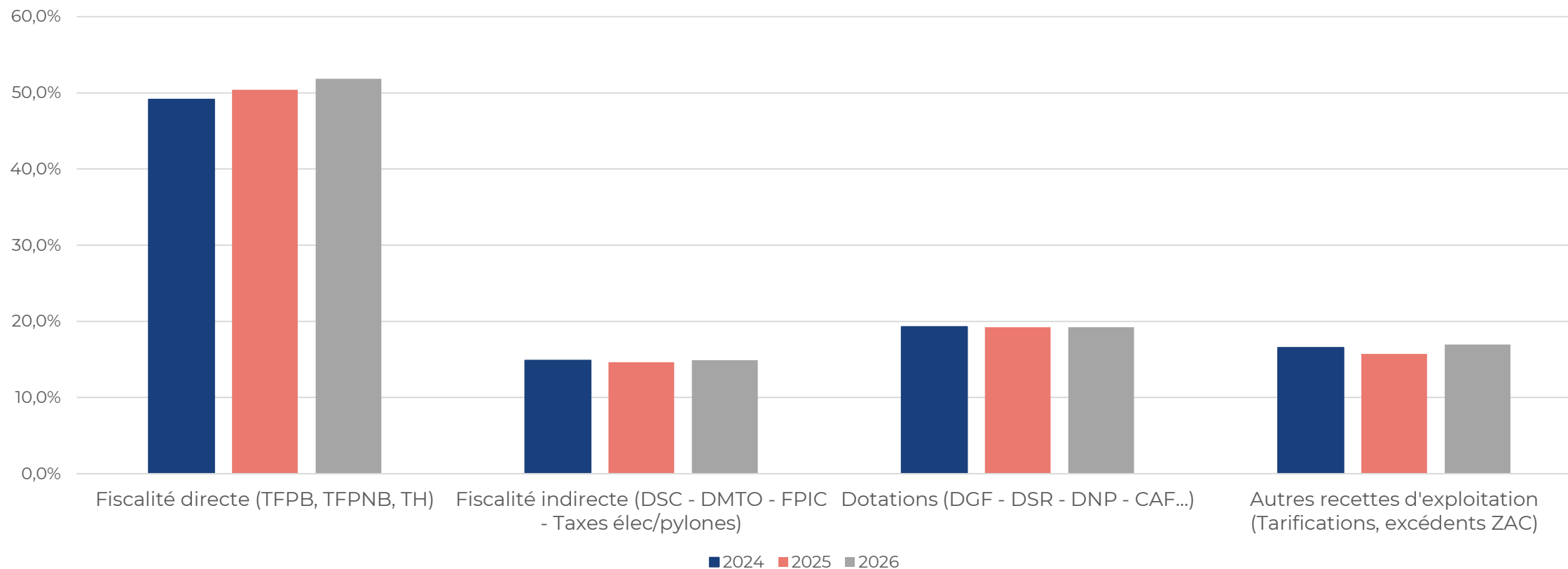
# Les recettes de fonctionnement 2024-2026

Les produits réels de fonctionnement vont continuer à progresser jusqu' à la fin du mandat portés par les impôts locaux principalement. Le tableau et le graphique ci-dessous sont présentés sans les cessions qui sont inscrites en investissement au budget primitif. Les difficultés financières de l'Etat nous invitent à la prudence et on ne peut pas exclure des recettes de l'Etat en moins dans les prochaines années.

	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
Fiscalité directe (TFPB, TFPNB, TH)	4 660 402	4 780 628	4 917 556	2,72%
Fiscalité transférée (FNGIR)	14 147	14 147	14 147	0,00%
Fiscalité indirecte (DSC - DMTO - FPIC - Taxes élec/pylones)	1 410 712	1 388 908	1 413 306	0,09%
Dotations (DGF - DSR - DNP - CAF...)	1 829 914	1 822 464	1 823 200	- 0,18%
Autres recettes d'exploitation (Tarifications, excédents ZAC...)	1 569 543	1 492 008	1 608 228	1,23%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 484 717</b>	<b>9 498 154</b>	<b>9 776 436</b>	<b>1,50%</b>

# Les recettes de fonctionnement 2024-2026

La fiscalité directe et les recettes d'exploitation (tarifications, loyers), recettes pilotables par la commune, représentent 66% des recettes réelles de fonctionnement.



# Une fiscalité directe dynamique sans hausse de taux

En 2024, la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** représente **98,2 % du produit fiscal**. En 2025 et 2026, elle représente 98,7% du produit fiscal.

La base d'imposition évolue en fonction de l'inflation et de la dynamique physique de la commune. La prospective 2025-2026 prend en compte une dynamique raisonnable sur ces deux facteurs d'évolutions de la base. En 2025 et 2026, cela permet à la commune d'obtenir environ **140 000 € supplémentaires par an de TFPB**.

TFPB	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
Base	8 956 340	9 216 000	9 483 000	2,90%
Hypothèse d'évolution par rapport à N-1	5,2%	2,9%	2,9%	3,70%
dont Hypothèse de taux d'inflation appliqué	3,9%	1,7%	1,7%	2,40%

# Une fiscalité directe dynamique sans hausse de taux

## La prospective ne prévoit pas d'augmentation des taux.

Les taux de la commune sont légèrement supérieurs à la moyenne départementale 2023. Si la tendance d'augmentation départementale (+1,6% entre 2022 et 2023) se poursuit pour la TFPB, la commune aura un taux inférieur à la moyenne en 2025.

Les taux des 3 taxes	Moyenne départementale 2022	Moyenne départementale 2023	Commune 2023	Commune 2024	Commune 2025	Commune 2026
THRS (taxe d'habitation résidence secondaire)	16,25%	16,40%	17,91%	17,91%	17,91%	17,91%
TFB (taxe foncière bâti)	39,33%	39,97%	40,69%	40,69%	40,69%	40,69%
TFNB (taxe foncière non bâti)	47,52%	47,76%	49,35%	49,35%	49,35%	49,35%

# Une hypothèse de stabilité pour la fiscalité indirecte et les dotations

La fiscalité indirecte regroupe notamment la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et la DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Au global, une **stabilité est prévue. En détail, la DSC et le FPIC sont prévus à la baisse, les DMTO sont prévus à la hausse.**

	2024	2025	2026
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	282 702	330 000	345 000
Taxe sur les pylônes électriques	34 223	34 908	35 606
Taxe sur la consommation finale d'électricité	140 000	140 000	140 000
Taxe locale sur la publicité extérieure	8 000	8 000	8 000
Dotation de solidarité communautaire	818 693	763 000	783 000
FPIC	127 094	113 000	101 700
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>1 410 712</b>	<b>1 388 908</b>	<b>1 413 306</b>

Le pacte financier et fiscal de Rennes Métropole prévoit pour Thorigné-Fouillard une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire en raison des nouveaux critères. Par ailleurs, la prospective prend en compte un redémarrage des DMTO du fait de la baisse des taux d'intérêt et donc du rebond des ventes immobilières.



# Une hypothèse de stabilité pour la fiscalité indirecte et les dotations

**Concernant la DGF, la prospective est prudente et prévoit une stabilité sur la période 2025-2026.** Au sein de la DGF, la DSR devrait être en légère hausse mais la DNP en légère baisse. Les participations de la CAF et la participation « cantine à 1 € » sont prévus en 2025 et 2026 à hauteur de 620 000 €. Elles ont été de 637 000 € en 2023 et 2024 (chiffre non définitif). Entre 2019 et 2022, ces participations étaient de 536 000 € en moyenne.

Les travaux parlementaires en cours sur le PLF 2025 pourrait prévoir une participation de 2 000 collectivités à un fonds de réserve, ce qui conforte les hypothèses prudentes sur les dotations et participations de l'Etat.

	Prospective			Evolution moyenne
	2024	2025	2026	
DGF	1 112 963	1 113 929	1 113 929	0,00%
<i>dont Dotation forfaitaire des communes</i>	818 436	818 436	818 436	0,00%
<i>dont Dotation de solidarité rurale</i>	168 685	180 493	180 493	3,44%
<i>dont Dotation nationale de péréquation</i>	125 842	115 000	115 000	- 4,40%
Participations (CAF)	637 000	620 000	620 000	- 1,34%
Divers dotations / compensations	79 951	88 535	89 271	5,80%
<b>Dotations</b>	<b>1 829 914</b>	<b>1 822 464</b>	<b>1 823 200</b>	<b>- 0,18%</b>

# Les autres recettes d'exploitation

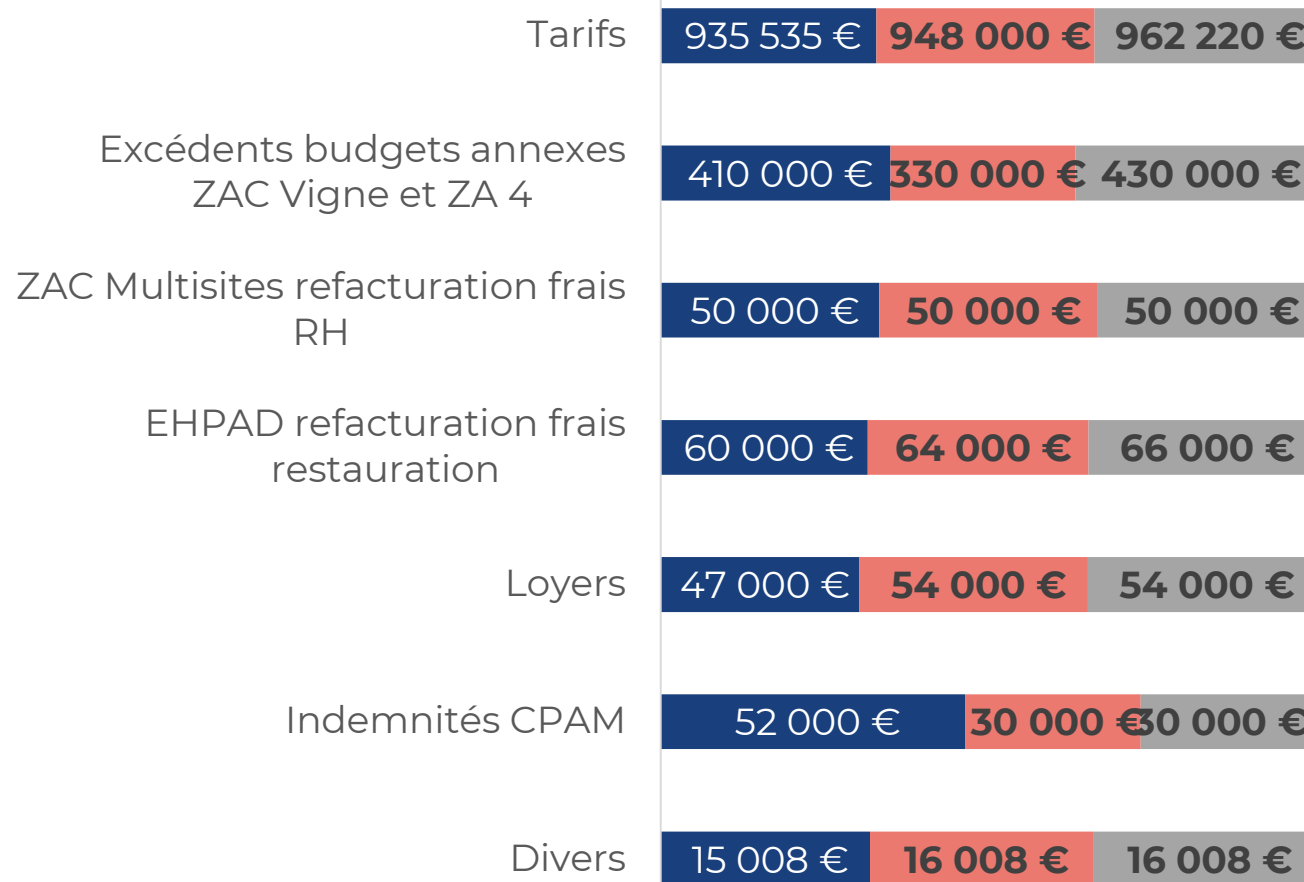
**La recette des tarifs est prévue à la hausse (+ 1,4 % en 2025 et en 2026).** Ces derniers étant revalorisés régulièrement et la fréquentation des services restauration, ALSH et périscolaire étant dynamique.

Des **reversements de l'excédent de la ZAC Vigne** au budget principal sont prévus régulièrement dans la prospective (330 000 € en 2025 et 430 000 € en 2026).

Les loyers sont prévus en légère hausse au regard des différents biens possédés par la commune.

La participation de la ZAC Multistes aux frais de fonctionnement du budget principal est maintenue à hauteur de 50 000 € en 2025 et 2026.

■ 2024 ■ 2025 ■ 2026





# La section d'investissement de la commune

# La fin de grands chantiers pour 2025

En 2024, les dépenses d'équipements ont été votées à hauteur de 7 546 856 € dont 2 134 707 € de restes à réaliser (engagements 2023 reportés). Les dépenses d'investissements ont été consommées à hauteur de **36%, mais seulement 31% pour les dépenses d'équipements.**

Les dépenses d'équipements à inscrire au Budget Primitif pour 2025 devraient s'élever à **7 453 000 €** dont 2 586 000 € de restes à réaliser (engagements 2024).

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses et projets d'investissements 2024 – 2026 se répartissent ainsi :

Opérations et projets	2024	2025	2026
242 - Les Ateliers de la Morinais	900 730	422 896	
243 - Complexe sportif Blanchets	537 310	3 050 676	
244 - Salle de billard	40 121	656 958	
246 - Epicerie sociale	160 231	447 493	
247 – Gymnase – étude faisabilité		20 000	50 000
Rénovation énergétique dont crèche / médiathèque / restaurant	118 124	284 879	728 000
Voirie Fonds de concours PPI RM	0	390 500	200 000
Acquisitions	128 000	369 000	100 000
Base de loisirs skate park	19 000	378 000	
Projet Groupe scolaire		115 000	1 075 000
Terrains B et A et petits équipements liés		520 395	200 000
EHPAD menuiseries studios rénov	85 446	1 080	
Informatique dont cyber sécurité	31 732	58 000	85 000
Vidéo protection		51 031	
Tracker photovoltaïque		60 000	
Toiture école élémentaire		50 000	
Rénovation deux passerelles dangereuses		30 000	
Aménagement futur cimetière		30 000	
Véhicules services techniques		53 000	
Divers petits investissements	301 471	464 092	100 000
<b>Total dépenses programme</b>	<b>2 322 165</b>	<b>7 453 000</b>	<b>2 538 000</b>

# Financement des investissements

Le tableau ci-dessous présente les différentes recettes du graphique ci-dessus avec notamment d'importantes **cessions d'immobilisations** en prévision.

	Prospective		
	2024	2025	2026
FCTVA (art 10222)	503 624	325 000	1 114 406
Emprunts	900 000	0	0
Subventions d'équipements	644 567	1 528 531	463 000
Subvention ZAC Multisites (pour 3 raquettes) au budget principal			300 000
Cessions nouvelles et transferts entre budgets	80 000	3 189 900	1 000 000
<b>Total</b>	<b>2 128 191</b>	<b>5 043 431</b>	<b>2 877 406</b>

Les projets d'investissement du mandat ont nécessité un emprunt de 1 000 000 € en 2023 (900 000 € débloqués en 2024). L'investissement est également financé par l'Etat via le **FCTVA** (Fonds de Compensation de la TVA). Ce dernier est prévu au taux actuellement en vigueur et ne prends pas en compte la récente proposition du Gouvernement Barnier (baisse du taux de 16,4 % à 14,85 %). Ce fonds est versé l'année qui suit la dépense. La fin des grands chantiers avant l'été 2025 devrait permettre de percevoir **d'importants soldes de subventions** en fin d'année 2025. **L'excédent d'investissement prévisionnel 2024** (1 250 000 €) et **l'affectation du résultat de fonctionnement prévisionnel 2024** (1 024 000) permettent également de financer les projets d'investissement 2025.

Objet	Cadre	CA 2024	Prev 2025	Prev 2026
Pôle de la Morinais	Etat - DSIL	215 160 €	198 273 €	
Pôle de la Morinais	CD 35	54 985 €	66 131 €	
Pôle de la Morinais	RM - SIL		137 732 €	
Pôle de la Morinais	Région		85 818 €	
Extension des Blanchets	RM - SIL	150 000 €	150 000 €	
Extension des Blanchets	Etat - DSIL	60 000 €	140 000 €	
EHPAD baies vitrées	Etat - DETR	44 462 €		
EHPAD baies vitrées	Etat - DSIL	21 408 €		
EHPAD baies vitrées	RM - SIL		39 750 €	
Salle de billard	RM - FMTE		109 562 €	
Epicerie Sociale	RM - FMTE		129 737 €	
Epicerie Sociale	CD 35		300 000 €	
Rénovation énergétique mairie	RM - SIL		65 029 €	
Rénovation énergétique mairie	Etat - DSIL		80 000 €	
Rénovation énergétique mairie	CD 35		26 500 €	
Divers	Divers	40 059 €		
Projet Groupe scolaire				363 000 €
Rénov énergétique bâtiments				100 000 €
<b>Total</b>		<b>586 075 €</b>	<b>1 528 531 €</b>	<b>463 000 €</b>

# Les budgets annexes en 2025

## **Construction de la MAPA :**

La dette a entièrement été remboursée en 2023. Les investissements liés aux bâtiments de l'EHPAD ont été inscrits en 2024 et consommés pour 32 500 €. De nouveaux crédits seront inscrits en 2025 dont le remplacement du système de sécurité incendie.

## **Zone Artisanale n°4 (Bellevue):**

Les derniers lots ont été commercialisés en 2023. L'excédent a été reversé partiellement au budget principal pour 80 000 €. Ils restent quelques travaux de parking (environ 45 000 €) et le budget devrait être clôturé en 2025. Le solde de l'excédent sera versé au budget principal (estimation à 5 000 € et l'enveloppe parking non consommée).

## **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Vigne :**

Il reste la 4ème phase de la 3ème tranche (la Reauté) dont les prix de ventes et les attributions des lots pour les travaux de viabilisation ont été actés. Les marchés de travaux de VRD ont commencé en 2023. Les premiers lots ont été vendus sur 2023 et des **lots restants ont été vendus en 2024 (211 950 €)**. Les travaux d'aménagement ont coûté 67 000 € et un reversement anticipé de l'excédent du budget a été réalisé vers le budget principal pour 330 000 €.

En 2025, à ce stade de la préparation budgétaire, un nouveau reversement anticipé de l'excédent est prévu pour 330 000 €, des études, prestations de services et travaux pour 525 000 € (dont la réfection de chaussée de l'allée du Bois Louet). En recette, **200 000 € de nouvelles ventes de lots sont espérés** en complément des lots déjà vendus mais non encore encaissés. **L'excédent de la ZAC à fin 2025 est estimé à 1 100 000 €.**



# Les budgets annexes en 2025

## **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Multisites :**

Un nouveau budget annexe a été créé en 2022 pour retracer les dépenses et les recettes de la ZAC Multisites, opération de renouvellement urbain et d'extension urbaine. Les études ont démarré, des terrains dans ce périmètre ont déjà été acquis et les premiers permis de construire ont été déposés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain. **Un emprunt a été contracté en 2023 (1 250 000 €) pour permettre à la commune d'acquérir des terrains.**

En 2024, les dépenses importantes à retenir sont les acquisitions du **3 allée Beauséjour (440 000 €) et du 3 rue Beaumanoir (670 000 € sans les frais)**, des études et prestations de services (56 000 €), les intérêts de la dette (36 000 €), les remboursements du capital de la dette (85 000 €) et la participation aux frais RH du budget principal (50 000 €). **La participation au programme du 51, rue nationale (projet kermarrec) a été la seule recette pour 318 000 €**

En 2025, les orientations budgétaires se caractérisent par des projets de **nouvelles acquisitions ou refabrications au budget principal (1 620 000 €)**, des études, prestations de services ou travaux (390 000 €) et du remboursement de la dette – intérêts et capital - (121 000 €). A ce stade, ces dépenses seraient financées par une **participation extérieure (400 000 € de Marignan pour le programme AROME)**, **une vente de terrain (440 000 €)**. **et un emprunt d'équilibre (630 000 €).**

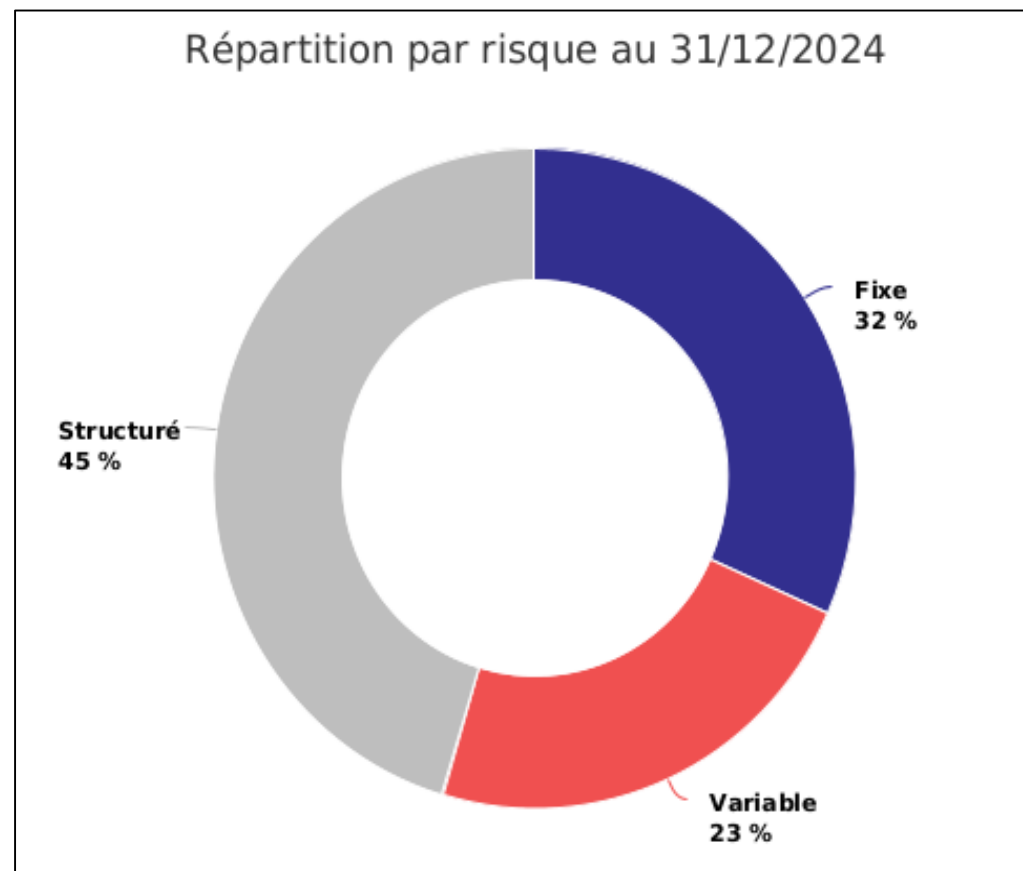


# Un endettement communal maîtrisé

# La dette de la commune

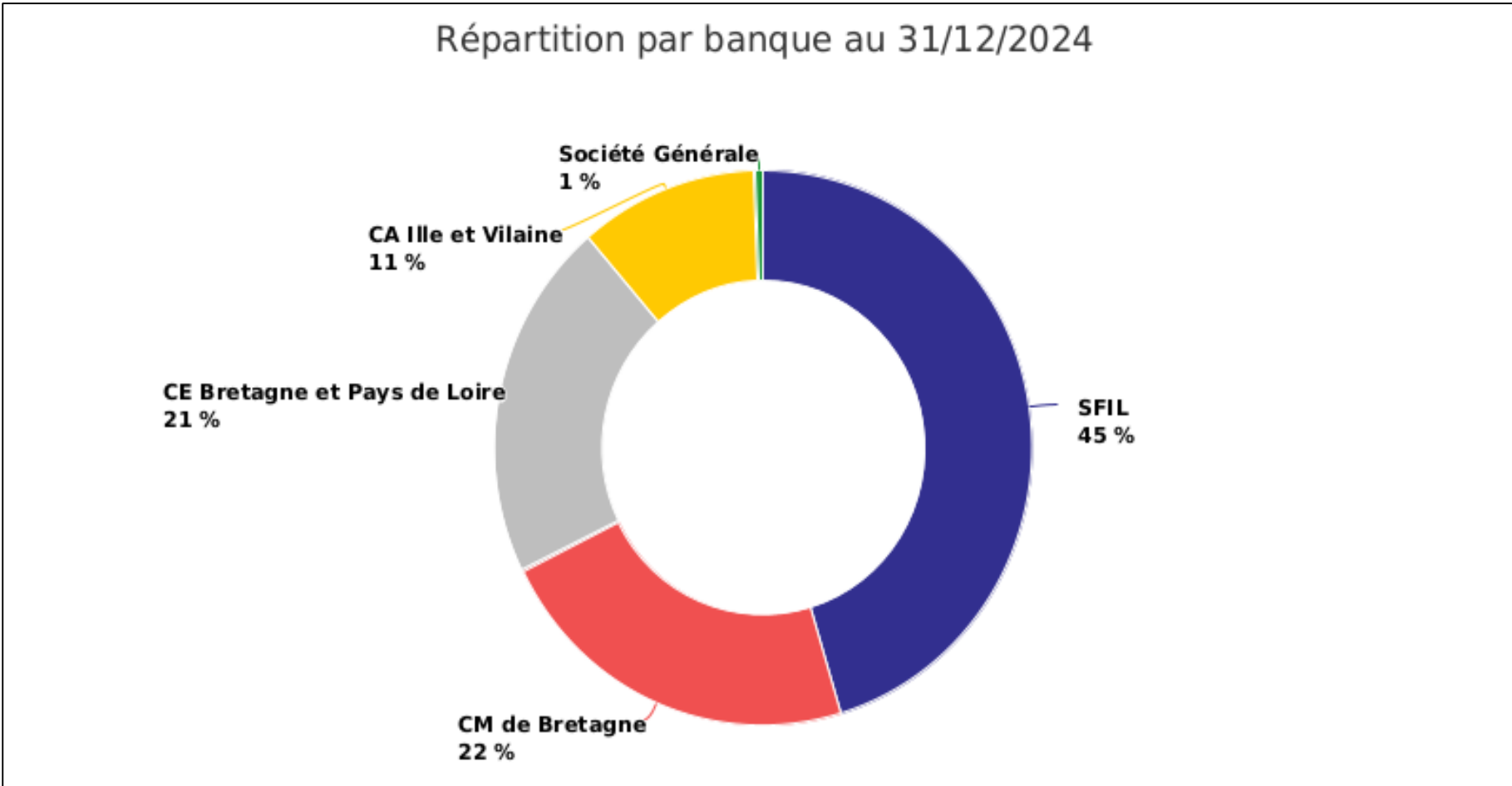
Au 31 décembre 2024, la dette de la commune est composée de **6 emprunts** dont **2 se terminent en 2025**. Le capital restant dû à cette date est de 3 973 421 €. Le dernier emprunt souscrit date d'août 2023.

La répartition par risque met en avant le poids de l'emprunt à taux variable souscrit en 2008. Seul cet emprunt de 30 ans (2008 à 2038) avec la Société de Financement Local peut être considéré comme mal classé (E1) au regard de la Charte de Gissler (charte de bonne conduite). Toutefois, étant donné que les taux sur les marchés financiers n'atteindront probablement pas 6%, **le risque d'avoir des frais financiers très impactant est quasi inexistant**. Des tentatives de refinancement avec la SFIL, pour baisser le coût de cet emprunt, sont réalisées chaque année.



# La dette de la commune

La répartition par établissement est bonne car diversifiée :



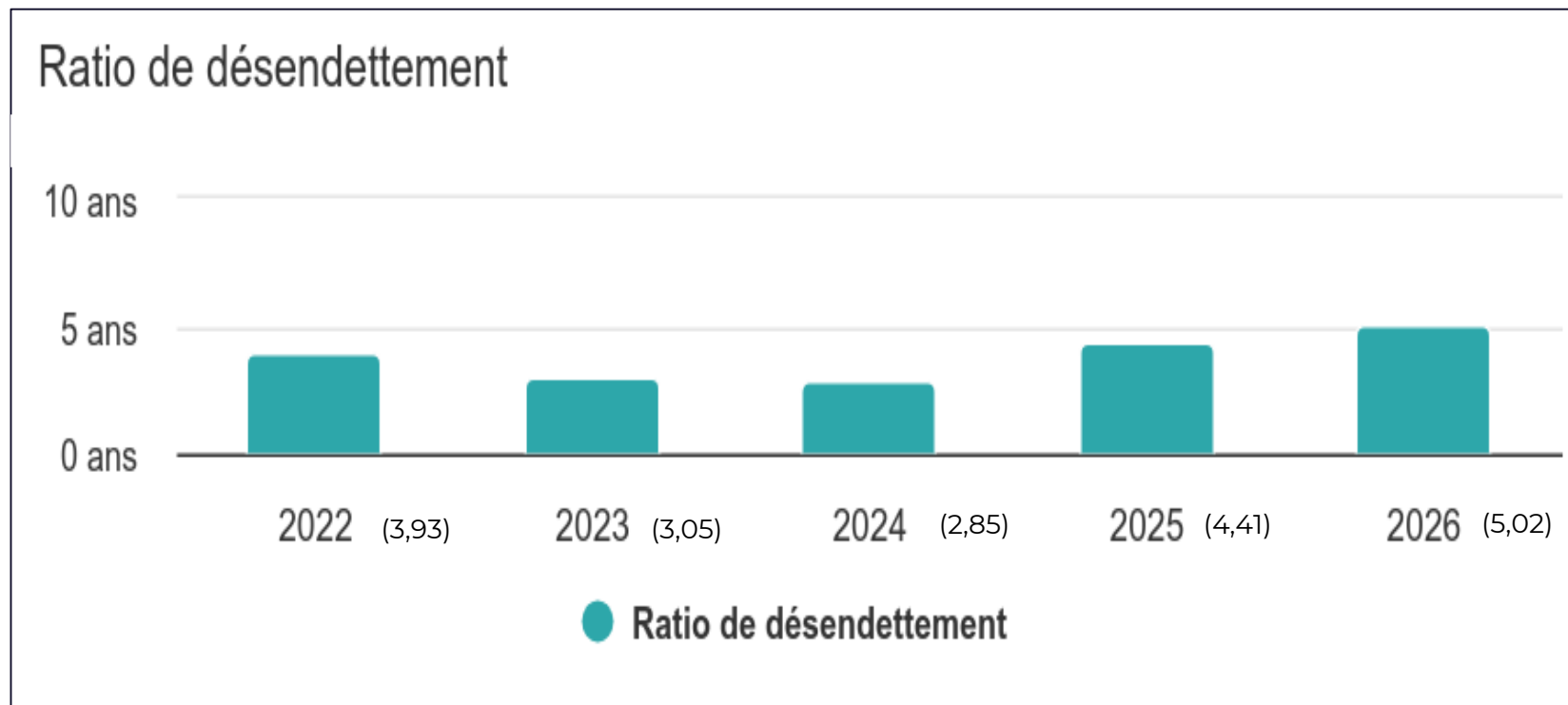
# La dette de la commune

Les différents indicateurs et données de la dette permettent de dire que la dette est maîtrisée car :

- Le **capital restant dû est stable même en cas de nouvel emprunt sur la ZAC Multistes**
- La **dette par habitant, 648 € en 2023, est inférieure de la moyenne nationale, 767 € en 2023 (communes de même strate)**. Elle est maîtrisée en 2025 et 2026
- Les **intérêts de la dette tous budgets sont stables même en cas de nouvel emprunt sur la ZAC Multisites** (208 000 € en 2024, 190 000 € potentiels en 2025, 163 000 € potentiels en 2026).

# La dette de la commune

- Le **ratio de désendettement (2,85 ans en 2024) du budget principal** qui permet de savoir en combien d'années la collectivité rembourserait la dette si elle y consacre 100% de sa capacité d'autofinancement et qui est analysé par les banques, **est largement inférieur au seuil de vigilance (10 ans)**, avec une hypothèse d'épargne brute prudente en 2025 et 2026.





# **Vote du budget primitif le 24 mars 2025**